



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4060169

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 24/05/2024 16H01 C:025401 I:16705

V/Email reçu le Vendredi 24/05/2024 à 16H01

V/REF.IMM. C0004

IMMEUBLE : LE PRADO
2, RUE RENAN
69007 LYON

SDC 'Le Prado'
C/O C.F.I.G
Département Copropriétés
43 RUE JABOULAY
69349 LYON CEDEX 07

Vaulx en Velin, le 04 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N2 - CONTACTER MME PAIM (RESPONSABLE) -PORT*07 63237880* OU TEL.
04 72710202
(HORAIRES DE PRESENCE SUR PLACE : 10H/13H- 14H/18H)

MOTIF : INTERVENIR POUR VIDER LE TABOURET DANS LES SOUS-SOLS AFIN DE CHANGER
LA POMPE DE RELEVAGE QUI EST HORS SERVICE

Donneur d'ordre : Mme S. SCHMIDT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur pompe(s) de relevage

LE 29/05 A 14H00 :
CONTROLE DE LA POMPE DE RELEVAGE
LA POMPE VIDE CORRECTEMENT EN MARCHÉ FORCÉE
VIDANGE DE LA FOSSE AVEC LA POMPE
LE DEFAUT PROVIENT DU FLOTTEUR D'ENCLenchement DE LA POMPE QUI EST
HORS-SERVICE
DEBRANCHEMENT DU FLOTTEUR D'ALARME NIVEAU HAUT POUR LE RACCORDER SUR
L'ENCLenchement DE LA POMPE
CONTROLE ET ESSAIS EN AUTOMATIQUE A PLUSIEURS REPRISES - OK
RELEVÉ POUR DEVIS

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 31/05/24 à 07H17 Mme S. SCHMIDT

DEVIS A L'ETUDE POUR LE REMPLACEMENT DES 2 FLOTTEURS

A TITRE D'INFORMATION, NOUS AVONS DONC ANNULÉ L'INTERVENTION
PREVUE LE 06/06 POUR LE POMPAGE DE LA FOSSE.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4060169

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12		29,12
2,00	H.Ouvrier Electricien le 29/05	2	69,98		139,96
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	2	39,45		39,45
TOTAL H.T.					208,53
T.V.A. a 10,00%					20,85
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>229,38</u>

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.